

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{lle}
NIVERLET, libraires ;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévis, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'été, 24 mai.)

Départs de Saumur pour Nantes.			Départs de Saumur pour Paris.		
7 heures	7 minut.	soir, Omnibus.	9 heure	50 minut.	mat. Express.
4 —	32 —	— — — Express.	11 —	51 —	matin, Omnibus.
3 —	47 —	matin, Express-Poste.	6 —	6 —	soir, Omnibus.
9 —	48 —	— — — Omnibus.	9 —	44 —	— — — Direct-Poste.
Départ de Saumur pour Angers.			Départ de Saumur pour Tours.		
8 heures	2 minut.	matin, Omnibus.	7 heures	17 minut.	matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. »	Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 »	— 13 »
Trois mois, — 5 25	— 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Berne, 6 juillet. — Dans la séance du conseil des Etats, des interpellations ont été adressées au conseil fédéral par M. Vogt, sur les motifs du changement du ministre suisse à Paris. Ces interpellations sont restées sans résultat.

Londres, 7 juillet. — Dans la chambre des communes, la discussion soutenue habilement par M. Disraeli sur le bill indien, a été close d'une manière favorable au gouvernement. Une motion de lord Palmerston, tendant à limiter la durée du bill à cinq ans, quoiqu'appuyée par M. Bright, a été rejetée à la majorité de 149 voix contre 115.

Madrid, 6 juillet. — Le général Serrano est nommé directeur général de l'Artillerie. — M. Roberti est appelé à la direction des postes. — M. Roda est nommé directeur de la dette publique, et M. Santa-Cruz, président de la cour des comptes.

Marseille, 7 juillet. — Les nouvelles de Candie sont du 30 juin. Quatre bataillons turcs de renfort avaient débarqué dans l'île, où le nouveau gouverneur Sami-Pacha, ainsi que les firmans approuvant les concessions faites, n'étaient pas encore arrivés.

L'amiral Hassan-Pacha, gouverneur par intérim, avait sommé les Turcs indigènes qui avaient pris les armes, d'évacuer les forteresses qu'ils occupaient, mais les Turcs avaient refusé, en alléguant la crainte qu'ils éprouvaient de la vengeance des chrétiens.

Dans le Liban, à la date du 26 juin, l'agitation recommençait, et la Porte avait envoyé un commissaire pour recueillir les plaintes dont l'émir pouvait être l'objet.

Trieste, 8 juillet. — Des dépêches de Constantinople, en date du 3 juillet, annoncent que M. de Thouvenel, ambassadeur de France, a demandé à la Porte son adhésion au vœu des plénipotentiaires des Puissances, proposant la révision de l'acte de navigation du Danube.

Les mêmes correspondances ajoutent qu'après les

conférences, Fuad-Pacha demandera au gouvernement anglais l'évacuation de Périn.

La conclusion d'un traité postal entre la Grèce et la Russie est prochaine. — Havas.

EXTERIEUR.

RUSSIE. — La correspondance suivante de Saint-Petersbourg du 29 juin, adressée à l'agence Havas, fait connaître la marche que le nouveau ministre de l'intérieur en Russie aurait à suivre, particulièrement en ce qui concerne l'émancipation des serfs :

« On désigne M. de Rostowzow, adjudant général de l'empereur, comme le successeur probable du ministre de l'intérieur Lanskoï. M. de Rostowzow jouit de toute la faveur de l'empereur et est un homme aussi énergique qu'intelligent. En même temps qu'il se chargerait du ministère de l'intérieur, il deviendrait le chef de la police de la chancellerie de l'empereur et aurait à diriger, en cette qualité, les comités formés pour l'émancipation des paysans.

« Les propriétaires nobles contrôleront eux-mêmes les membres choisis dans leur sein, et leur action, combinée avec celle du ministre, garantira la marche régulière de cette grande réforme. En 1819, quand les paysans furent affranchis en Courlande, l'empereur Alexandre institua des comités semblables. Du reste, on doit s'attendre qu'une mesure qui touche à tant d'intérêts et soulève tant de passions, ne puisse s'opérer sans quelques conflits. Mais le gouvernement est fermement résolu à briser toutes les résistances, de quelque côté qu'elles viennent. » (Constitutionnel.)

SUÈDE. — Une lettre de Stockholm du 2 juillet, publiée par l'agence Havas, se préoccupe de certaines éventualités que pourrait faire naître la question des duchés danois, et particulièrement le passage de l'Eyder par les troupes de la Confédération.

« Si le cas se présentait, dit cette lettre, nous nous trouverions obligés, comme en 1849, d'intervenir militairement en faveur du Danemarck contre l'Allemagne coalisée. Certain parti politique, à Stockholm, ne serait peut-être pas fâché de voir se

réaliser un pareil événement. La propagation des idées scandinaves, qui est toujours le rêve de hauts personnages, ne pourrait qu'y gagner, et une intervention active serait la meilleure occasion qui pourrait nous être offerte de prouver au Danemarck combien son union intime avec la Suède et la Norvège profiterait, en certaines éventualités, à sa sécurité et à son indépendance nationale.

« On doit, en se plaçant à ce point de vue, concevoir que la politique du gouvernement suédois, dont le prince-régent est aujourd'hui le représentant, dans les deux royaumes scandinaves, ne peut que tendre à encourager le cabinet de Copenhague dans sa résistance aux exigences de la confédération germanique. On remarque que, depuis quelque temps, les commissions diplomatiques entre les deux cours de Suède et de Danemarck sont devenues fort actives ; il est permis d'en augurer qu'il s'agit de fixer l'attitude et la conduite de la Suède, dans le cas où la diète de Francfort se porterait contre le Danemarck à des mesures agressives. » (Constitutionnel.)

FAITS DIVERS.

Un regret général a été éprouvé à Londres, lorsqu'on a appris qu'un accident avait eu lieu pendant la pose du câble pour le télégraphe atlantique. Il paraît, dit le Daily-News, que les navires à vapeur Niagara et Gorgon ne sont revenus à Queens-town, apportant la nouvelle, qu'après avoir lâché 250 milles de câble, au milieu de l'Océan, le câble s'étant tout-à-coup rompu à un millier de milles de Valentia. Les dépêches télégraphiques reçues ne sont pas claires ; mais on croit que c'est la plus grande perte de câble qui ait encore eu lieu. Comme l'expédition, en partant de Plymouth, avait trois milliers de milles de longueur de câble à bord, et que la distance extrême entre les deux points de terre est de 1,960 milles, il n'y a pas de raison pour qu'on ne recommence pas de suite l'opération, et une dépêche télégraphique annonce que le Niagara, quand il aurait reçu son chargement de charbon, irait de nouveau rejoindre l'Agamemnon, qu'on sup-

FEUILLETON

L'ÉTOILE MYSTÉRIEUSE.

NOUVELLE HISTORIQUE.

(Suite.)

— Bien pensé, garçon, bien pensé, pourtant, je crois mon idée meilleure que la tienne. N'est-ce pas, femme ? n'est pas, fille ? continua triomphalement maître Girl.

Assy et Susannah firent un mouvement affirmatif.

— Tu vois, nous sommes trois du même avis, tout-à-l'heure tu feras le quatrième.

— Voyons, maître, répondit Vezins, avec un étonnement assez légitime.

— Eh bien, sans plus de préambule, je te cède l'atelier de la Botte-d'Or, avec tout ce qu'il renferme, marchandises et outillage, je t'avance ce qu'il te faut pour soutenir le train de la besogne, dès que tu auras en poche ton brevet de maîtrise.

— Vrai, maître Girl, s'exclama Vezins stupéfait.

— Vrai comme je le dis.

— A moi !

— A toi-même.

Une réflexion mit une sourdine à la joie de l'ouvrier.

— Et payer ? dit-il, car il faudra bien du temps avant que j'aie amassé la valeur de tout cela.

— Dis donc, Susannah, Vezins qui s'inquiète du paiement, quand nous ne nous inquiétons pas, reprit Girl en riant à gorge déployée. Nous savons de vos nouvelles, nous savons tout, mauvais sujet, et vos airs effarés ne me trompent pas ; ce n'est pas moi qu'on attrape, ah mais !

— Maître, je ne sais... tant de confiance, répondit Vezins troublé par la satisfaction.

— C'est bon, c'est bon ! Ecoute-moi, je t'apporte un beau travail à faire, oh ! je ne perds pas de temps, vois-tu, quand j'ai quelque chose en tête. Il s'agit de l'exécution de ton chef-d'œuvre, mon garçon.

— C'est juste, maître. Des souliers de cour, des escarpins à crevés, ou des chaussures de satin ?

— Bien mieux que cela, mon garçon, bien mieux que cela. Des bottes de cuir fin d'Espagne, plissées, piquées et ajustées en entonnoir, à la française, des bottes de parade comme celles que le fils de cette pauvre reine d'Écosse, le prince Jacques, a l'habitude de chausser.

— Vraiment !

— Si vrai que je rapporte la mesure de chez ma nouvelle pratique, de cette nuit, mylord de Maillé, baron de la Tour-Landry.

— Ah ! ce gentleman qui me regardait avec tant d'attention.

— Précisément, et qui paraît s'intéresser à toi.

— A moi ?

— Oh ! l'intérêt que portent les gens de guerre aux gens bien tournés. Il m'a fait quantité de questions sur ton compte, sur ton âge, sur ta vocation pour l'état, sur ta famille. A cet égard, je n'ai pas été long, et pour cause.

— Vraiment. Et que pensez-vous de cela ?

— Je pense, tout simplement, qu'il ne serait pas fâché de t'incorporer dans sa compagnie.

— Sa compagnie ? mais il est français.

— Oui, mais capitaine-brigadier de sa majesté la Reine ; elle l'a chargé de montrer à sa garde les manœuvres françaises.

— Je lui ai répondu que s'il comptait sur toi pour un soudard, il se trompait fort.

— Vous avez bien fait. Servir sous les drapeaux anglais, jamais ! En France j'aurais aimé le métier de soldat : cavalier ! c'est presque être noble ou officier, ajouta chaleureusement l'ouvrier. Mais bah ! le sort m'a poussé en Angleterre, m'a mis dans les mains l'alène et le tranchet, laissons aller les choses.

— Ainsi, mon garçon, reprit maître Girl qui avait admiré la physionomie de son compagnon pendant sa réponse, et qui goûtait fort sa conclusion, si tu y es disposé, nous allons de ce pas faire visite aux quatre matres jurés de la communauté, au sergent, à l'huiss-

pose être resté sur le point des opérations. On dit, néanmoins, que le temps est assez mauvais, et ce second échec a évidemment ébranlé la confiance qu'avait le public dans le succès immédiat de l'entreprise. Il n'y aurait aucun autre moyen d'expliquer la baisse des actions de la compagnie, qui étaient cotées samedi de 600 à 800 livres, et qui le sont aujourd'hui seulement de 250 à 350. La dépréciation représente une somme qui dépasse de beaucoup le prix de 250 milles de câble, à supposer même que toute cette quantité soit irrévocablement perdue.

— Un navire américain, le *Gillchrest*, vient de brûler dans le port du Havre; c'est lundi soir, vers neuf heures, que la présence du feu à bord a été reconnue, et, malgré tous les secours, il a été impossible de l'éteindre.

« Ce serait, dit le *Journal du Havre*, se faire une fausse idée de ce qu'était alors le sinistre, que de se représenter des langues de flammes glissant sur les bordages, sur le pont ou dans le gréement, des colonnes de fumée s'élevant jusqu'en haut de la mâture, et des flammèches dispersées dans les airs. Rien de tout cela. Le foyer, qui se trouvait dans l'intérieur du navire, était absolument invisible, et ne se révélait que par des bouffées de fumée qui s'échappaient par les fissures, depuis l'avant du bâtiment jusqu'au grand mât. La fumée, la lueur rougeâtre des torches, les cris des travailleurs, quelques explosions sourdes provenant des cordes des balles qui craquaient, mangées par le feu, voilà la mise en scène sinistre de cet incendie, d'autant plus terrible que l'on avait à combattre un ennemi caché, inabordable.

» En vain on a essayé de saborder le navire. Vers une heure du matin, il a fallu songer à débarquer les bagages des officiers et les coffres des matelots, de crainte que le feu n'envahit tout le navire, et que plus tard il fût dangereux de sauver ces effets. Jusqu'à quatre heures, des efforts héroïques continuèrent de la part des pompiers, de la douane et des braves marins de la *Meuse*, pour maîtriser le terrible élément. Il y a eu des actes de courage admirable et quelques accidents sans conséquences regrettables heureusement.

» Le feu a continué à couler jusqu'au jour, la fumée devenant de plus en plus épaisse, bien que plusieurs pompes n'aient pas cessé toute la nuit de verser des torrents d'eau dans la cale. A sept heures, mardi, on était obligé de couper la mâture, qui est tombée dans le bassin avec un fracas épouvantable. Le navire présentait déjà un aspect navrant. Au milieu de la journée, impossible de tenir sur le pont; on a évacué le bâtiment, de crainte que les flammes ne fissent explosion. A quatre heures, arrive l'événement redouté : le feu, après avoir carbonisé le vaigrage, jaillit en gerbes immenses, tout le navire est en flammes; et la lueur du sinistre se voit de fort loin au grand jour, on le distingue parfaitement de la place du Théâtre.

» Le *Gillchrest*, entré dans le port le 22 juin, venant de la Nouvelle-Orléans, à l'adresse de MM. Masquelier fils et C^{ie}, était en déchargement au côté nord du bassin Vauban. Il restait encore à bord, lorsque l'incendie a éclaté, 600 balles de coton, 38 boucaus et balles de tabac, plus 2,470 douvelles, etc.

» L'origine du sinistre est absolument inconnue; on peut l'attribuer à un phénomène de combustion instantanée. »

— On lit dans le *Journal d'Agriculture pratique* : Depuis quinze jours, la sécheresse a aggravé notre misère pour ce qui concerne les fourrages, l'avoine, les pailles, qui sont généralement en très-petite quantité. Aussi, aucune ressource alimentaire accessoire ne doit-elle être négligée pour la nourriture du bétail. Les siliques de colza doivent être conservées avec soin, pour être mises à détrempier ou être mêlées aux résidus des distilleries, des féculeries, etc. Il faudra avoir recours à des cultures dérobées. Précisément les terres seront libres de bonne heure, car la moisson est partout en avance de quinze jours à trois semaines et même plus; on les enlèvera avec utilité en récoltes fourragères bonnes à être prises en septembre, telles que le mélange Dezeimeris (sarrasin, maïs, quarantaine, pois, moha, alpiste, spergule, millet). Les feuilles de vigne, de mûrier et de beaucoup d'autres arbres, ne seront pas une ressource à négliger. Il faut non-seulement chercher à ne pas diminuer le bétail, mais surtout songer au tas de fiamier dont la réduction est toujours grosse de périls pour l'avenir.

La moisson est achevée en Algérie et commencée dans une grande partie du Midi, on abat les seigles dans le Centre. Le grain est assez abondant, quoique le battage ne fournisse pas tout ce qu'on attendait. Les colzas ont bien produit. Les vers à soie ont donné une demi-récolte moyenne, ce qui est beaucoup mieux que l'an dernier; comme toujours, les succès sont répartis de manière à déjouer toutes les prévisions. Les bouillons souffrent beaucoup et inspirent des craintes. Les divers fruits sont partout très-abondants. Les pommiers sont très-chargés, ce qui ne leur était pas arrivé depuis plusieurs années. La vigne continue à offrir les plus belles apparences. Les ravages de l'oïdium ont été beaucoup arrêtés par la sécheresse prolongée, et, en outre, on les a combattus très-efficacement par le soufrage, qui est maintenant entré dans les usages du vigneron. Il a fallu beaucoup lutter contre le préjugé pour en arriver là, et aujourd'hui encore, les négociants en vins cherchent à s'emparer du mauvais goût qu'ont présenté certains vins provenant de vignes trop souffrées pour déprécier les produits qu'ils achètent. Nous devons faire remarquer qu'en répandant le soufre de bonne heure, et en le ménageant, comme l'a justement conseillé M. de la Vergne, dans son *Guide du soufreur de vignes* et dans une communication faite récemment à l'Académie des sciences et à la Société impériale et centrale d'agriculture, on diminue beaucoup les risques de détériorer la qualité du vin. D'ailleurs, nous avons fait connaître des moyens certains de faire disparaître toute espèce de mauvais goût, s'il s'en présentait. La masse de préjugés qui se répandent contre toute opération nouvelle est vraiment incroyable. Ainsi, nous recevons d'Espagne, où l'oïdium sévit fortement, une lettre dans laquelle on nous demande s'il est vrai que le soufrage fait périr la vigne au bout de trois ou quatre ans. Or, l'expérience a prouvé que les vignes souffrées reprennent une vigueur nouvelle et leur longévité ordinaire.

CHRONIQUE LOCALE.

Voici les renseignements que nous avons recueillis sur le sinistre occasionné par la foudre, dans la commune d'Allonnes, dont nous avons parlé dans notre précédent numéro.

Tout d'abord, disons que le moulin n'a pas souffert, et qu'il n'a point été incendié. Mais il n'en a pas été ainsi de la ferme et de la maison de maître appartenant à M. Follie. Une grange de 30 à 40 mètres a été entièrement consumée, ainsi qu'un pressoir qu'elle contenait. La toiture de la maison habitée par M. Follie a été complètement détruite, et grâce aux secours apportés par les habitants de Brain et d'Allonnes on a pu sauver le premier plancher.

Le feu s'est communiqué instantanément à tous les toits; il a été impossible de faire la part du feu : tout brûlait en même temps. Il ne s'était pas écoulé une minute depuis le coup de tonnerre que la fumée s'élevait déjà au-dessus des toits. — La perte est considérable : nous n'en pouvons préciser le chiffre.

Saumur, le 8 juillet 1858.

Monsieur le Rédacteur,

Permettez-moi de reconrir à votre journal pour adresser aux habitants de Brain et d'Allonnes mes sincères remerciements à l'occasion de leur zèle, de leur empressement à venir au secours de ma propriété dévorée par la foudre.

J'aurais voulu les visiter tous personnellement, mais je ne connais pas tant de personnes dévouées qui ont apporté leur concours et leur dévouement, je craindrais de paraître ingrat envers un seul; veuillez leur dire que je n'oublierai jamais les témoignages de sympathie qu'ils m'ont donnés dans cet affreux sinistre.

Agréer, etc.

FOLLIE.

Parmi les personnes qui ont reçu des récompenses à Angers, nous n'avons dû mentionner que celles qui appartiennent à notre arrondissement. Toutefois, il en est qui habitent d'autres départements et qui pourtant appartiennent à Saumur, soit par origine, soit par alliance, et que nous ne voulons pas omettre. Ainsi nous citerons M. Bachmann pour son excellent piano qui a été choisi pour le concert de l'exposition, et dont tout le monde a admiré la beauté des sons.

M. Bachmann a reçu la médaille d'or.

Pour chronique locale et faits divers : P.-M.-E. GODET.

VILLE DE SAUMUR.

EMPRUNT de 381,000 fr. autorisé par la loi du 18 mai 1858.

L'administration municipale de Saumur est autorisée à réaliser cet emprunt par voie de souscriptions particulières.

A cet effet, elle a divisé la somme de 381,000 fr. en 762 obligations de 500 fr. chacune, échelonnées par séries sur 20 années (de 1859 à 1878) pour le remboursement du capital.

Ces obligations sont remboursables au pair, transmissibles par voie d'endossement et productives d'intérêts à cinq pour cent par an, payables annuellement, le 31 décembre.

sier, au trésorier et au secrétaire, et les aviser de ta présentation.

— Comme cela, tout de suite?

— Tout de suite. Vois-tu, quand j'ai pris un parti, j'aime à ne pas laisser traîner les choses. Ainsi va t'habiller; quant à moi, la besogne est faite.

— Cependant, vos conditions, maître, objecta pour la forme l'ouvrier ravi de ce qui lui survenait.

— Tu veux donc me fâcher? Puisque je te les ferai, va et ne t'inquiète de rien.

Vezius alla passer ses habits de fête; maître Girl, baissant au front la jolie Susannah, et passant les doigts dans ses cheveux blonds, lui dit :

— Eh bien, mignonne, tout marche à souhait, pour toi et pour nous. Es-tu heureuse?

— Oh! la plus heureuse des filles, bon père, répondit Susannah en rougissant et en pressant les mains de Williams.

Bientôt les deux hommes quittèrent la boutique pour s'acquitter des visites d'usage et prendre date pour les formalités de la maîtrise. Quant aux deux femmes, elles entrèrent, comme c'est d'usage, dans la voie des conséquences, et dressèrent des plans pour la nouvelle existence qu'elles allaient mener. La cession de l'atelier à Vezius et le mariage arrêté entre Sim et Suzannah changeaient en effet du tout au tout les longues habitudes de chacun. Mistriss Assy était trop prévoyante pour ne

pas s'occuper des suites du double événement qui avait marqué la matinée.

CHAPITRE III. — LE BARON DE LA TOUR-LANDRY.

Sur un grand banc de pierre qui meublait la cour de l'hôtel de M. de La Tour se tenait assis un personnage de notre connaissance.

C'était le sergent de watchmen, le grand et maigre Parkinson qui faisait, à l'ombre d'un sorbier constellé de ses ombelles rouges, ce que dans le langage militaire on appelle le *planton*.

Pour tromper les ennuis de l'attente, Parkinson avait noué connaissance avec un magnifique épagneul, hôte ordinaire du banc de pierre. La meilleure intelligence régnait entre l'homme et le chien; le sergent s'évertuait en vain à trouver, dans le vocabulaire patronymique de la race canine, le nom du noble animal dont la physiologie intelligente prouvait au sergent son peu de sagacité. A chaque appel il secouait les oreilles d'une façon visiblement négative.

Quand ce jeu eut fatigué Parkinson, il se créa une autre occupation. Il compta les fenêtres, les degrés, les modillons de la façade de l'hôtel, et se mit à suivre consciencieusement de l'œil les développements des arabesques qui ondulaient en feuilles et en fleurons le long des frises.

— Par ma foi, c'est un bel hôtel, presque un palais, se dit le sergent qui mesurait le beau à la multiplicité des jours et des ornements, et qui avait l'habitude de tout ramener à des probabilités arithmétiques.

L'éloge donné par le planton à l'hôtel de M. de La Tour était mérité à un autre titre.

C'était un corps-de-logis flanqué de tourelles rayé en perpendiculaire de pilastres cannelés, coupé d'étage en étage par des entablements, et brodé, à son sommet, d'une galerie d'appui ajourée. Les supports consoles et modillons se montraient de haut-relief, en figurines d'hommes, d'animaux, et en mascarons empruntés au côté bachique de la théogonie païenne. Des rinceaux de lierre et de pampres se tortillaient en spirales dans les angles des principales saillies. Les frises étaient une fabuleuse flore de pierre éclosée sous le ciseau des jardiniers fantaisistes de la sculpture; au milieu de cette végétation hybride perchaient des névroptères et couraient des sauriens non moins fabuleux que leurs appuis. Aux moulures des fenêtres s'accrochaient les tiges serpentine et sonnaient les clochettes évanescentes de liserons à délicat parenchyme.

Au-dessous du linteau de la porte était posé un écu de pierre dont les tailles reproduisaient les émaux des armes héraldiques des Maillé de La Tour-Landry : *D'or à trois fascés ondes de gueules*. L'édifice était une des plus jolies créations civiles de la Renaissance, qui en a produit

Les frais de timbre pour leur émission sont supportés par la commune de Saumur.

On peut souscrire, soit au secrétariat de la mairie, tous les jours, de 10 heures à 4 heures (*Dimanches et Fêtes exceptés*), soit chez MM. les notaires de Saumur.

Hôtel de Ville, le 9 juillet 1858.

Le Maire de Saumur, député au Corps-Législatif, Louvet.

DERNIÈRES NOUVELLES.

La partie non officielle du *Moniteur* contient une circulaire adressée par le garde des sceaux aux procureurs généraux des cours impériales, sur l'interprétation des instructions données par le ministre de la justice pour l'exécution de la loi du 28 mai 1858, qui modifie l'article 259 du Code pénal.

Londres, 9 juillet. — Le paquebot parti de New-York, le 26 juin, vient d'arriver avec 200,000 dollars pour le Havre.

Londres, 9 juillet. — Dans la chambre des lords, le bill relatif aux israélites a été adopté en comité.

Dans la chambre des communes, le bill indien a passé à la troisième lecture. — Havas.

ÉTAT-CIVIL du 15 au 30 juin.

NAISSANCES. — 17, Florentine Drais, rue de la Croix-Verte; — 19, Jules Dupuy, rue Saint-Lazare; — 22, Berthe Hudoux, rue du Portail-Louis; — Emile René-Charles Jagot, rue d'Orléans; — 24, Camille Souriceau, rue Saint-Nicolas; — Jean-Jacques-Edouard Graves, rue de Bordeaux; — 28, Angèle Normandine, rue de la Visitation; — Louise-Caroline Guyomard, rue de Fenet.

MARIAGES. — 21, Gustave Élément, négociant à Paris, a épousé Camille Garoier, sans profession, de Saumur; — 22, René-Olivier Becquet, cultivateur à Vivy, a épousé Rose Pian, domestique à Saumur; — René Gabillé, cultivateur à Saint-Lambert-des-Levés, a épousé Joséphine Fouquereau, domestique à Saumur; — 28, Pierre Bourdilleau, chapelier, a épousé Catherine-Joséphine Girault, tous deux de Saumur; — Julien-Louis Rousseau, tonnelier, a épousé Louise Lintier, domestique, tous de Saumur; — Marie-Jules Huot, guillocheur, a épousé Anne-Henriette Françoise Bineau, couturière, tous deux de Saumur; — Armand Domergue, menuisier, a épousé Marie Ribodeau, domestique, tous deux de Saumur; — 29, Jean Hiam, maréchal-ferrant, a épousé Marie Pinot, domestique, tous deux de Saumur.

DÉCÈS. — 16, Louise-Victorine Jousselin, 12 ans, rue de la Visitation; — Gaeritaux, mort-né; — 17, Agathe Bredeche, 5 ans, rue de Fenet; — 20, Marie Salmon, rue de la Comédie; — Julie-Victorine-Joséphine Rouleau, rentière, veuve Lefrère, 73 ans, rue Royale; — Marie Marchand, journalière, 65 ans, veuve Bedane, à l'Hôpital; — 21, Eugène André, relieur, 35 ans, rue du Marché-Noir; — François Butier, décoreur, 68 ans, à l'Hôpital; — 22, René Guibert, 43 ans, au Petit-Puy; — Justine Morille, 2 ans, Grand'Rue; —

beaucoup pour compenser son infériorité quand elle est appliquée aux édifices religieux.

Parkinson contemplant donc l'hôtel, lorsqu'un grondement de l'épagueul, suivi d'un coup de heurtoir, le tira de son inaction.

Un homme vêtu de noir entra, portant un paquet scellé au sceau du maire.

— Pour M. le baron de La Tour-Landry, dit le survivant.

Le sergent allongea le bras par un geste arrondi et s'appréta gravement à saisir le paquet. Mais il avait compté sans l'épagueul.

Happant les papiers, l'animal ne fit qu'un bond jusque sur le repos du perron à doubles degrés conduisant au rez-de-chaussée.

Le porteur, stupéfait d'abord, prit bientôt le parti de rire.

Le sergent, furieux de ce mauvais tour, se mit à la poursuite de l'épagueul pour reconquérir le paquet. Le chien semblait avoir des ailes, et on aurait pu à la rigueur démêler, dans ses aboiements, des accents ironiques! Essoufflé, en nage, exaspéré, le sergent croyait, par une manœuvre, savante, bloquer le fugif dans un recoin, lorsque s'élançant par une fenêtre entr'ouverte, le messager de nouvelle sorte échappa aux poursuites.

— Tonnerre! s'exclama le mystifié. Je suis un sergent

Sophie Gay, 5 ans, rue de Fenet; — 23, Romain Hurschel, cavalier de remonte, 26 ans, célibataire, à l'hôpital militaire; — Joseph Trebuchet d'Aumon, propriétaire, 70 ans, rue Beaurepaire; — 24, Marie-Elisabeth Baumier, rentière, 84 ans, veuve Briffaut, rue Basse-Saint-Pierre; — 25, Marie-Angèle Coursole, 5 ans, rue Saint-Nicolas; — 28, Marie-Françoise Hoberdeau, 3 ans, rue du Petit-Versailles; — Philibert Guillerot, journalier, 29 ans, rue du Portail-Louis; — 29, Etienne-Michel-René Petor, propriétaire, 90 ans, rue Courcouronne; — 30, Anne Blandin, domestique, 66 ans, veuve Gegu, à l'Hôpital; — Louise Rolland, couturière, 43 ans, veuve Carré, place de l'Hôtel-de-Ville.

M. MÉRIGOT, chirurgien-dentiste à Angers, sera à Saumur, hôtel de Londres, le 15, 16 et le 17 de ce mois. (342)

POUDRE DE ROGÉ pour préparer soi-même la limonade purgative gazeuse au citrate de magnésie de Rogé. Cette limonade est le seul purgatif à base de magnésie qui soit approuvé par l'Académie impériale de médecine de Paris (séance du 25 mai 1847.) Chaque flacon de Poudre est accompagné d'une instruction. Elle se trouve chez tous les pharmaciens dépositaires des *Pastilles du Dr Belloc* qui sont recommandées contre les mauvaises digestions. (128)

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES de CHEVAUX.

Plus de feu! 40 ans de succès!

Le liniment Royer-Michel, d'Aix (Provence), remplace le feu sans traces de son emploi, sans interruption de travail et sans inconvénient possible; il guérit toujours et promptement les *botteries* récentes ou anciennes, les *entorses*, *soutures*, *écarts*, *mollettes*, *faiblesses de jambes*, etc. Dépôt: à Angers, chez M^{re} Menière, ph.; à Cholet, Bontemps, ph. (25)

BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE.

Du 1^{er} au 8 juillet.

Depuis huit jours la Bourse a éprouvé des intermittences brusques et à peu près égales de reprise et de réaction. Quoique la baisse ait prévalu, ses progrès n'ont pas pris une grande extension. Les bonnes dispositions du comptant étant un signe certain de l'emprisonnement des petits capitaux à profiter des avantages que les cours leur offraient, les spéculateurs à la hausse se sont montrés résolus jusqu'à l'approche de la liquidation mensuelle dont l'influence a modéré leur ardeur. Déjà les vendeurs s'étaient empressés, pour sauvegarder leurs positions menacées, de couvrir leurs ventes de primes par des achats de ferme, qui venaient accélérer la progression des cours. Rejetant tout-à-coup sur la place ces achats de garantie, ils ont repris l'offensive avec tant de vigueur, que leurs adversaires déconcertés n'ont plus opposé qu'une molle résistance.

La réponse des primes s'est faite au profit des vendeurs, et l'abandon de la majorité des primes ayant avancé la liquidation, cette opération n'a rencontré de sérieuses difficultés ni pour la rente, ni pour les chemins de fer. La faiblesse des reports révèle la persistance des partisans de la baisse à conserver leurs positions. Des levées considérables de titres, annoncées par tous les novellistes de la Bourse, ont été tellement restreintes, qu'elles ont passé presque inaperçues.

Depuis le jour de la liquidation, le marché est rede-

ridiculisé par cet hypoerite roquet; quelle figure vais-je faire devant le capitaine! Ah! brigand, ah! scélérat, continua-t-il en montrant le poing à la fenêtre par où le chien avait disparu.

— Allons, consolez-vous, dit une voix bientôt suivie de l'apparition du baron lui-même, Black est souvent mon commissionnaire, et il ne fait jamais d'indiscrétions. Pardonnez-lui cette espièglerie.

Parkinson s'inclina, mais il avait trop de rancune pour oublier ainsi.

Quand M. de La Tour eut disparu, Black, n'ayant plus rien à faire, revint tranquillement à sa place sur le banc et sous le sorbier; il n'avait pas la conscience de l'offense dont il s'était rendu coupable envers son nouvel ami. Mais celui-ci au moment de la sortie du porteur, lança un coup de pied à l'épagueul. Black esquiva la botte du sergent et s'enfuit dans la rue. Parkinson craignant alors une autre mésaventure, le vol ou la perte de Black, s'élança sur ses traces.

En ce moment un officier de police, conduisant une femme d'un certain âge, passait devant l'hôtel de M. de La Tour. Le chien effaré s'élança étourdiment dans les jambes de cette femme, et lui faisant perdre l'équilibre, roula avec elle sur le sol. Femme et épagueul ne faisaient plus qu'un peloton, comme leurs cris confondus ne faisait plus qu'un son, duo bizarre: hurlements et doléances; l'épagueul aboyait de peur; sa victime pou-

venu calme et n'a plus dénoté que des tendances indécises. Le 5 0/0, après avoir monté assez vigoureusement lundi à 68 33, est retombé de 68 50 à 68 33. Les chemins de fer obéissent aux mêmes fluctuations. Des dispositions meilleurs ne peuvent cependant tarder à se produire, car ce succès obtenu par la souscription que la Banque vient d'ouvrir laissera bien des capitaux en disponibilité; les capitalistes semblent d'ailleurs décidés à faire la guerre à la spéculation à la baisse, et on a commencé ces jours-ci des escomptes sur les principales lignes; c'est un levier presque infaillible pour la hausse.

Les actions sur lesquels ont surtout porté les escomptes sont l'Orléans, le Nord et le Bézier. Cette dernière valeur se raffermirait de jour en jour. Les actions ont remonté de près de 20 fr. et se tiennent de 160 à 163. Quant à ses obligations, remboursables à 250 fr., elles sont demandées à 195 et considérées comme placement avantageux.

Les actions des autres Compagnies sont à peu près cotées aux mêmes prix qu'il y a huit jours. Les obligations sont généralement en baisse. Sur le marché on recherche, aux environs du pair, le Rivoli dont l'assemblée générale vient d'avoir lieu. Cette valeur a donné pour le dernier exercice un revenu de 6 1/2 0/0, proportion remarquable pour un placement immobilier de premier ordre.

L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires de la ligne d'Italie a eu lieu à Genève le 28 juin dernier. Il a été adopté les résolutions suivantes: 1^o le rapport et les comptes présentés au nom du conseil d'administration, pour l'exercice commençant au 31 mai 1858, sont approuvés; 2^o l'assemblée ratifie les conventions ayant pour objet de relier la ligne d'Italie aux chemins de fer piémontais et lombards d'une part, et de l'autre au chemin de Lyon à Genève par le sud du Lac; en conséquence, elle adopte et ratifie les concessions obtenues du gouvernement sarde, sous les dates du 29 novembre 1856 et 5 décembre 1857, ainsi que le cahier des charges y annexé; 3^o après avoir pris connaissance des modifications apportées aux statuts, l'assemblée adopte lesdites modifications et décide que les statuts, qui ont été homologués par le conseil d'Etat du Valais, seront désormais la loi de la Société; 4^o l'assemblée approuve le traité passé avec le gouvernement du Valais, le 24 mai 1857, ayant pour objet de substituer des subvention en terrain et en bois à la prise d'actions à laquelle il s'est engagé; 5^o tous pouvoirs sont donnés au conseil d'administration à l'effet de continuer les négociations avec le conseil d'Etat de Genève et de conclure, soit avec l'Etat de Genève et le gouvernement piémontais, soit même avec le gouvernement français, toutes conventions ayant pour objet de réunir les chemins de fer de la ligne d'Italie à celui de Lyon à Genève. — Il a été annoncé que les travaux compris entre Bouveret et Martigny étaient fort avancés et que cette section pourrait être ouverte vers la fin de l'été.

Les valeurs industrielles sont généralement délaissées, sauf celles qui offrent des garanties de sécurité toutes particulières, telles que les placements sur obligation; c'est à ce titre que l'émission des obligations hypothécaires de la cité d'Orléans obtient la faveur du public, qui est admis à effectuer les versements en valeurs cotées à la Bourse.

A. DUPONT.
(Correspondance générale de l'Industrie.)

BOURSE DU 8 JUILLET.

5 p. 0/0 hausse 10 cent. — Ferme à 68 50.

4 1/2 p. 0/0 baisse 23 cent. — Ferme à 93 00.

BOURSE DU 9 JUILLET.

5 p. 0/0 hausse 10 cent. — Ferme à 68 40.

4 1/2 p. 0/0 baisse 23 cent. — Ferme à 94 75.

P. GODET, propriétaire-gérant.

sait des gémissements lamentables. En tombant, elle s'était fait à la tête une assez grave blessure.

Parkinson, qui redoutait avant tout la fuite de l'épagueul et ses conséquences, saisit l'animal au cou, et le ramena à l'hôtel. L'officier de police ramassa la blessée toute sanglante. Avec l'aide du sergent, qui, libre de soins, s'empressa de témoigner de son humanité, il la conduisit sous l'un des *alloirs* du voisinage, lorsqu'une des fenêtres de l'hôtel de La Tour s'ouvrit. Le baron, sa femme et sa fille Marguerite, belle jeune fille de 19 ans, blanche et élégante comme la fleur étoilée dont elle portait le nom, montrèrent leurs visages dans l'encadrement des meneaux.

Le baron donna l'ordre d'introduire la blessée dans l'hôtel. Bientôt M^{re} de La Tour surveillait le pansement nécessaire par l'équipée de l'épagueul, et en voyant l'évanouissement, causé par la perte du sang, se dissiper, elle acquit la certitude que l'accident n'aurait pas de suites.

Ces soins provoquèrent chez l'inconnue un vif sentiment de gratitude qu'elle exprima en mauvais anglais mêlé d'expressions françaises.

M. de La Tour et sa femme parurent surpris et heureux.

(La suite au prochain numéro.)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE LA PROPRIÉTÉ VIGNOBLE DES CORDELIERS,

Située à Champigny-le-Sec, commune de Souzay,

Avec extension dans la commune de Saint-Cyr-en-Bourg, à 6 kilomètres de Saumur, sur la nouvelle route de Souzay à Saint-Cyr-en-Bourg.

Cette Propriété vignoble, dont la réputation est établie depuis longues années, comprend des bâtiments d'habitation et d'exploitation, cour, jardins, caves, pressoir, appareils pour vendanges, étable, écurie, remise, le tout en partie neuf ou récemment restauré.

Les vignes, en parfait état de culture et façon, sont d'une contenance générale de 9 hectares 20 ares.

Elles comprennent les clos des Cordeliers, celui des Brûlons et les vignes des Rochettes et des Terrageaux.

Le surplus de la propriété se compose de 74 ares de terres diversement cultivées, et de 6 hectares 24 ares de bois, dans la forêt de Fontevrault, à peu de distance de Champigny.

Il y aura toutes facilités pour le paiement.

S'adresser, à Saumur :

1^o A M^{me} veuve AMOUROUX, rue Beaurepaire, 14;

2^o A M^{me} BOUCHET, même rue, maison Jouanneau;

3^o Et à M^e LE BLAYE, notaire, place de la Bilange. (306)

Etudes de M^e DUPONT, notaire à Thouarcé, et M^e MESTAYER, notaire à Angers.

A VENDRE

DE GRÉ A GRÉ,

A partir du 27 juin 1858,

Par lots ou corps de ferme,

LA PROPRIÉTÉ DE MILLÉ,

Située communes de Chavagnes et de Martigné-Briant, consistant en :

1^o Une belle maison d'habitation, situé à Millé, près la route départementale de Brissac à Vihiers, à proximité de la fontaine d'eaux minérales de Jouannette; très-convenable à un propriétaire et encore à une personne qui désirerait former un établissement pour les étrangers qui viennent aux eaux. Cette maison comprend une cour renfermée par les servitudes; elle est distribuée : au rez-de-chaussée, d'une cuisine, office, salle à manger, salon de compagnie; six chambres au premier étage avec cabinets; greniers et mansardes; — vastes servitudes consistant dans les écuries, granges, étables, grenier à fourrages et à grains, remises; chambres de domestiques; celliers, cave, pressoirs et communs. Jardin potager, jardin anglais, un beau clos de vigne traversé par une avenue conduisant à la grande route; une pièce d'eau contenant 25 ares, bois-taillis, jardins, vergers, terre, prairies plantées de peupliers et de platanes, le tout de produit et d'agrément contenant 8 hectares 32 ares.

2^o Cinq closeries, prairies et bois.

3^o Vignoble d'excellente qualité.

Le tout contenant en totalité 70 hectares.

On divisera au gré des acquéreurs.

S'adresser, pour visiter les lieux et traiter à l'amiable, à M. GUICHET, expert à Chavagnes, à M^e DUPONT, notaire à Thouarcé, et à M^e MESTAYER, notaire à Angers, chargés de tous pouvoirs. (339).

A LOUER PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON,

Sise à Saumur, rue Bodin, n^o 16.

S'adresser à M. BAZILE, à Riou, près Saumur. (349)

COMMUNAUX DES ROSIERS, A AFFERMER.

Le Maire des Rosiers fait savoir que le dimanche 8 août 1858, à midi, et le lendemain lundi, s'il est nécessaire, il sera procédé, par le ministère de M^e BEDON, notaire aux Rosiers, en la salle de la mairie des Rosiers, à l'affermement, par parties, des biens communaux, situés aux Ilettes, à la Blairie, aux Champillons, au Cléret et à Pont-Forêt, commune des Rosiers, et à la Chauvinière, commune de la Ménitrie.

L'adjudication commencera par le commun de la Chauvinière.

S'adresser, pour prendre connaissance du cahier des charges, audit M^e BEDON, notaire aux Rosiers.

A VENDRE

Une MAISON (Café-Saumurois), sise rue Saint-Nicolas, n^o 3.

S'adresser à M^e LE BLAYE, notaire.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

LA BELLE PROPRIÉTÉ DE LAUNAY,

Située commune de CHENEHUTTE-LES-TUFFEAUX, et par extension communes de Trèves-Cunault, Verrye et Saint-Hilaire Saint-Florent.

D'une contenance totale 146 hectares 65 ares 89 centiares.

S'adresser à M^e CLOUARD, pour tous renseignements. (338)

A VENDRE

En totalité ou par parties,

1^o UNE FERME,

Située BOURG et commune d'Allonnes.

D'une contenance cadastrale de 12 hectares 24 ares 03 centiares.

2^o Diverses pièces de terre labourables et près éparses,

Situées dites commune d'Allonnes, section de Russé, d'une contenance cadastrale de 6 hectares 41 ares 76 centiares.

S'adresser pour voir la ferme du bourg d'Allonnes au sieur Busson et pour les pièces éparses au sieur Jean-Mathurin HOUDOYER, fermiers, et pour traiter à M. GIRARD, propriétaire à Saumur. (292)

A VENDRE

1^o Deux petites FERMES, commune de St-Lambert.

2^o Et le GRAND JARDIN de Nantilly, qui sera divisé au gré des acquéreurs.

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

A LOUER

Pour la Toussaint prochaine,

UNE MAISON, composée de deux chambres, cave, grenier, écurie et jardin, situés à l'entrée du bourg de St-Hilaire-St-Florent.

S'adresser à PIERRE SANZAY, forgeron audit lieu. (336)

L'EAU ET LA POMMADE ARCHELAIS

Est sans contredit la seule découverte qui, par ses nombreux succès, est reconnue infaillible jusqu'à ce jour, pour la régénération de la chevelure et sa conservation.

Seul dépôt, à Saumur, chez M. BAZEAU, coiffeur. (255)

M. SIMON, huissier, demande un CLERC. (282)

PIERRE DIVINE DE SAMPSO

GUÉRIT TOUJOURS, souvent dans les 24 heures, écoulements récents ou chroniques. — Le flacon : 4 francs. — Dépôt à Saumur, pharmacie Guichard.

BON PRÉSERVATIF.

A VENDRE

En totalité ou par parties,

UNE MAISON,

Située à Saumur, rue d'Orléans,

Composée de trois boutiques sur la rue, cour, magasins et écuries derrière, donnant sur la rue Dallier.

S'adresser à M^{me} JOURDRAN, propriétaire aux Ponts-de-Cé, ou à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (332)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

L'HOTEL DE LA PROMENADE,

Très-bien achalandé,

Et ayant de vastes servitudes.

S'adresser à M. BOUSSIN, qui l'occupe. (340)

Une DAME, habituée à la comptabilité, désirerait tenir des livres dans une ou plusieurs maisons de commerce. S'adresser au bureau du journal.

AVIS. — L'extrême réserve avec laquelle l'Académie de médecine accorde son approbation aux nouveaux médicaments qui lui sont présentés n'en devient que plus significative pour ceux qui l'obtiennent.

Mais, pour que médecins et malades retirent de leur emploi les avantages qu'ils ont le droit d'en attendre, ils devront toujours s'assurer que le médicament porte bien le cachet et la signature de son inventeur. Cette précaution est le seul moyen de se garantir des contrefaçons, qui non-seulement discréditent un bon produit, mais sont le plus souvent nuisibles à la santé.



Chaque produit est accompagné d'une instruction indiquant la manière d'en faire usage.

POUDRE PURGATIVE DE ROGÉ

Pour préparer soi-même la Limonade purgative au citrate de magnésie.

Approbation de l'Académie impériale de Médecine.

Médaille à l'Exposition nationale de 1849.

Médaille à l'Exposition universelle de 1855.

Cette limonade est un purgatif doux, sûr et agréable, adopté par la plupart des médecins et dont l'usage est populaire.

PILULES DE VALLET

Approbation de l'Académie impériale de Médecine.

Ces pilules au carbonate ferreux inaltérable jouissent d'une grande vogue pour la guérison des pâles couleurs, des pertes blanches, et pour fortifier les tempéraments faibles ou lymphatiques.

Perles d'Ether du D^r Clertan

Approbation de l'Académie impériale de Médecine.

Mention honorable à l'Exposition universelle de 1855.

Elles sont très-efficaces contre les migraines, les névralgies, les crampes d'estomac, le mal de mer, les palpitations et toutes les douleurs provenant d'une surexcitation nerveuse.

Dépôts dans les pharmacies de MM. MÉNIÈRE, à Angers; MOUSSU, à Beaufort, GUY, à Chalonnes-sur-Loire; HOSSARD, à Châteauneuf-sur-Sarthe; BONTEMPS, à Cholet; PELTIER, à Doué-la-Fontaine; DAMICOURT, à Saumur; MAUSSON, à Saint-Florent-le-Vieil.

NOUVEAU BANDAGE A RÉGULATEUR

pour la guérison radicale des hernies et descentes, ne se trouve que chez l'inventeur H. BIONDETTI DE THOMIS, rue Vivienne, 48, à Paris, seule maison de ce nom qui ait obtenu des médailles pour la supériorité de ses produits. Ceintures abdominales et hipogastriques, bas pour varices légers et sans gêne. (Pour toute demande, écrire franco). (236)

3 F. PHILOPODE. 3 F.

Cette composition nouvelle, inventée par ELIE MATHIEU, chimiste breveté, guérit les **CORS AUX PIEDS** en une minute, sans douleur et sans danger. — Il suffit d'envoyer pour 3 f. de timbres-poste ou un mandat à M. ELIE MATHIEU, chimiste à Lons-le-Saulnier (Jura), pour recevoir le PHILOPODE franco par le retour du courrier. (341)